



Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie

Les déchets dangereux en Normandie - Bilan 2019

L'Observatoire a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le territoire normand.

Soutenue par la Région et l'ADEME Normandie, sa mission prioritaire est de mutualiser les connaissances sur la gestion des déchets et d'identifier les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement qu'elles soient publiques ou privées.

Plus d'informations :



18 rue d'Armor
14000 CAEN
Tél. : 02 31 34 24 88
info@biomasse-normandie.org
www.biomasse-normandie.org

Partenaires techniques et/ou financiers :



783 600 tonnes



235 kg/hab.INSEE



53 %
(Hors VHU³ et DEEE⁴)

● Une reprise de la production en 2019

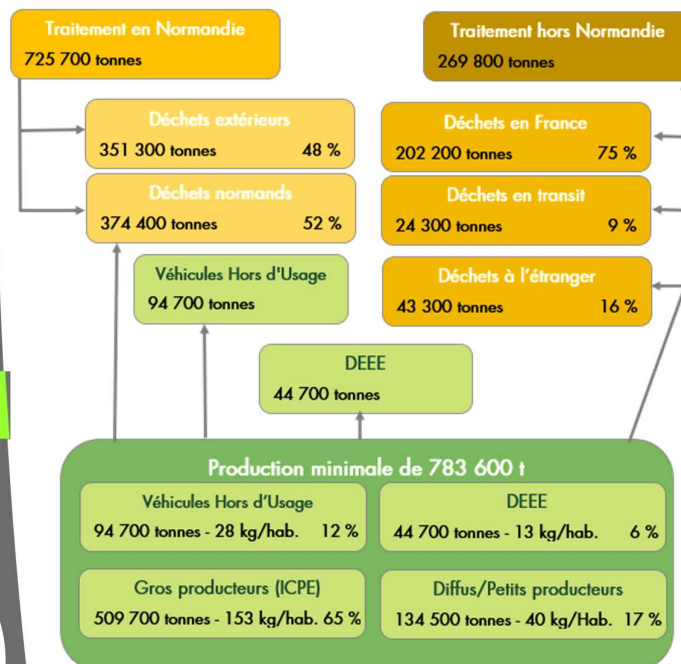
La production de déchets dangereux est estimée à environ 783 600 tonnes en 2019 sur le périmètre du PRPGD¹ normand, soit 235 kg/hab.INSEE.

Les activités industrielles et les gros producteurs ont généré 65 % de ce flux. Le flux de déchets dit « diffus » représente quant à lui 17 % du flux.

Globalement, les quantités de déchets dangereux collectés ont diminué de près de 1 % entre 2015 et 2019. Rappelons toutefois que l'année 2015 a été marquée par l'arrêt des stations d'épuration internes de deux industriels, ayant nécessité un traitement externe d'eaux de lavage et de liqueurs mères et impactant alors le flux de déchets observés sur cette année de référence.

Il convient toutefois d'évoquer quelques évolutions majeures sur 2019, car le flux de déchets dangereux progresse de 3 % par rapport à 2018, et de 6 % hors VHU :

Production de déchets dangereux en 2019



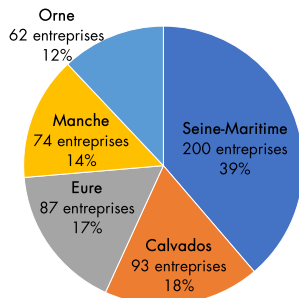
• Les chantiers en cours en 2019, notamment en Seine-Maritime, ont généré des volumes importants de terres polluées et amiante (+ 46 000 tonnes par rapport à 2018). Ces déchets non générés par des ICPE sont affectés au flux diffus des petits producteurs.

• Les tonnages de VHU consolidés par l'ADEME varient sensiblement d'une année sur l'autre sans pouvoir identifier la part conjoncturelle, d'un manque d'exhaustivité des déclarations faites par les centres VHU. En 2019, le tonnage est en baisse de 11 %, à contre tendance de l'évolution nationale, et minimise l'évolution globale de la production de déchets.

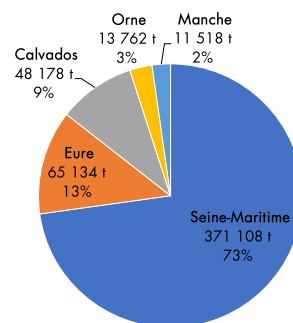
● La production des gros producteurs (ICPE)

Les ICPE² produisant plus de 2 t/an de déchets dangereux ont l'obligation de déclarer leur production de déchets annuelle au Registre des Émissions Polluantes. Sur cette base, les 516 installations concernées ont produit près de 509 700 tonnes en 2019. Ces déchets dangereux sont majoritairement générés par les activités du déchet-dépollution (36 %) et sur le secteur de la chimie-pharmacie (35 %). Ils sont essentiellement produits en Seine-Maritime.

Établissements par département



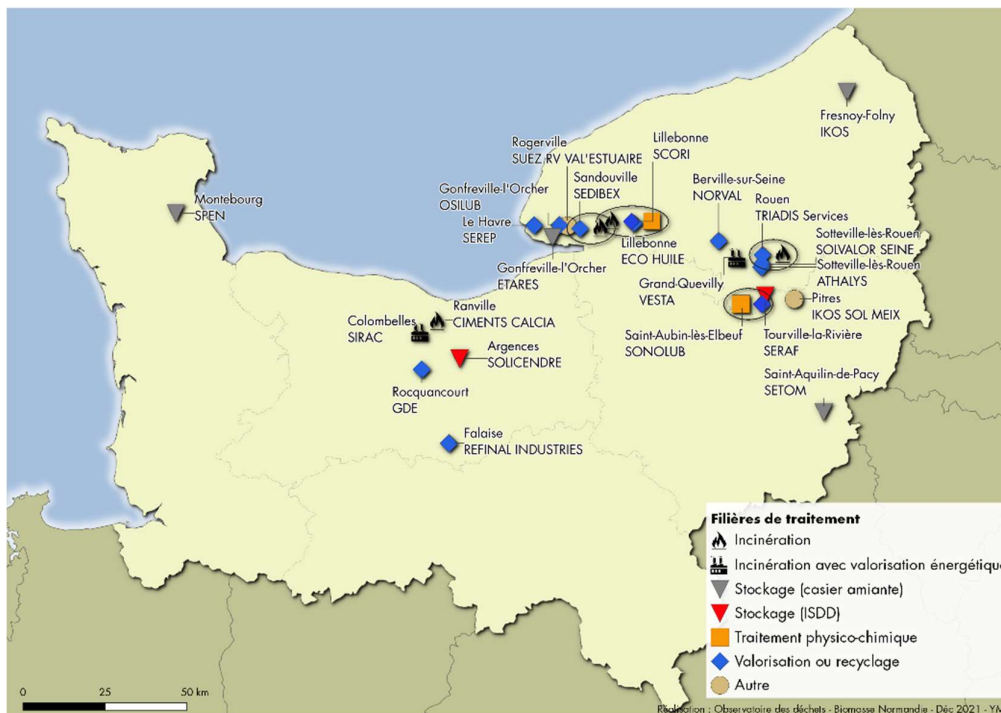
Production de déchets par département



● Les installations de traitement

En 2019, le territoire normand comptait 23 entreprises spécialisées dans le traitement de déchets dangereux (hors centres VHU³ et unités de démantèlement des DEEE⁴).

Installations de traitement des déchets dangereux



Plus de la moitié des déchets gérés sur ces installations provenait de Normandie (52 %). Les régions limitrophes ont généré 22 % des apports.

Globalement, les déchets dangereux normands ont suivi une filière de valorisation à près de 53 %. Le stockage et l'incinération sans valorisation concernent quant à eux 36 % des flux. Soulignons que 80 % des flux normands mis à l'enfouissement ont été gérés sur la Normandie. Les ISDD normandes ont été utilisées à pleine capacité pour faire face à la production accrue de déchets de chantiers issus de Normandie et du Grand Paris Express.

¹ PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

² ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

³ VHU : Véhicule Hors d'Usage

⁴ DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique